



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 4-2020 - Séance du 25 juin 2020 - Ecrite

Achats de parcelles forestières

Monsieur le vice-président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité s'est vu proposer l'acquisition des parcelles forestières n° 127 (sise au lieu-dit « La Ganganne ») et 402 (sise au lieu-dit « Les Toules ») d'une surface totale de 19'929 m², au prix de CHF 1.- le m².

Suite au préavis favorable du service communal des forêts quant à la qualité de ces parcelles et au potentiel d'exploitation, la municipalité a réalisé cet achat en date du 31 janvier 2020.

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

Le sceau officiel de la municipalité de St-Légier-La Chiésaz est apposé au centre, avec des signatures manuscrites en bleu qui traversent le sceau.

St-Légier-La Chiésaz, le 2 mars 2020

Copie à : Mme Siffert, municipale déléguée

Copie à : Bureau du conseil communal